





## > Le legs

### Un geste de générosité porteur de sens

Véritable acte de partage, le legs est un engagement par testament

- Le testament est un écrit par lequel une personne **précise ses volontés** concernant la transmission de son patrimoine.
- **En l'absence de testament**, lors du décès d'une personne, ses biens sont transmis aux héritiers légaux, et, à défaut, ils reviennent à l'Etat.
- Le testament peut-être **simplement écrit à la main** par le testateur lui-même, il doit être daté et signé.
- Il peut aussi être **rédigé par un notaire** sous la dictée du testateur.
- Le signataire est libre de le modifier à tout moment.

Vous souhaitez faire un legs à l'Eglise Protestante Unie tout en préservant les intérêts de vos héritiers indirects ?

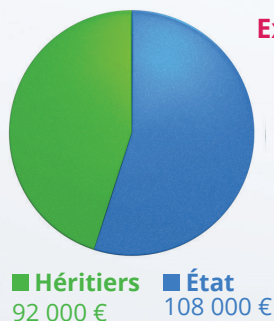
Il suffit de rédiger un testament au profit de l'EPUDF comme légataire universel précisant un «legs particulier» au bénéfice de vos héritiers.

### > Pourquoi faire un legs à l'Eglise ?

Cela permet à l'Eglise de réaliser des projets qui ne peuvent pas être financés. Les droits de succession qui reviennent à l'Etat sont partagés entre l'Etat et l'Eglise protestante unie. Ils varient selon le degré des héritiers.

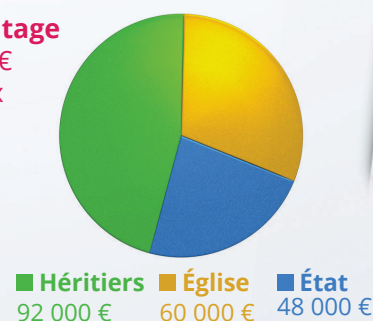
Vous pouvez prendre conseil auprès de votre notaire ou de votre Eglise.

#### Sans legs à l'Eglise



Exemple d'héritage de 200 000 € aux neveux

#### Avec legs à l'Eglise



« J'aime beaucoup la vie, même si j'ai eu parfois des moments difficiles... Aujourd'hui je suis seul, sans héritier direct.

#### Préparer ma succession ?

Je choisis de donner à l'Eglise car elle a besoin d'être soutenue financièrement pour continuer à témoigner des valeurs que je partage avec elle. Je veux que mon église ait les moyens d'accomplir sa mission. Pour moi, la présence et l'amour de Dieu sont un cadeau. Je veux l'accueillir avec reconnaissance et aussi le partager en agissant dans la réalité de ce monde ! La vie m'a beaucoup apporté, et c'est pour moi un juste retour des choses que de pouvoir partager.

#### Aujourd'hui l'Eglise ?

Ces derniers mois, je n'ai pas pu participer à nos rencontres aussi souvent que je l'aurais voulu. Suivre les projets de l'Eglise Protestante Unie renforce ma volonté de l'aider financièrement. Mon testament sera une pierre de plus dans leur construction ! Notre église a des projets et je suis très heureux et fier d'y participer à mon tour ».

Antoine 70 ans

